

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**AMÉNAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DU GIER – ENTRÉE EST DE L'AGGLOMÉRATION
À RIVE DE GIER À LA DEMANDE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET A
UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

Il sera procédé à une enquête publique unique dans les formes prescrites par le code de l'environnement, pour les demandes ci-dessus sollicitées par Saint-Étienne Métropole, sur le territoire de la commune de Rive-de-Gier. Cette enquête publique aura lieu du **15 février au 17 mars 2021 inclus**, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Rive-de-Gier, où sera déposé un dossier composé des pièces visées à l'article R.123-8 du code de l'environnement. La mairie de Rive-de-Gier est accessible au public, sauf jours fériés, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier d'enquête publique intègre notamment une étude d'impact, les avis obligatoires pour son instruction et l'avis tacite de la mission régionale d'autorité environnementale. Le projet mis à l'enquête n'est pas soumis à une procédure de débat public ou de concertation définie aux articles L 121-8 et L 121-15 du code de l'environnement. Avec ce dossier est déposé un registre d'enquête à feuillets papier non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, version numérique, sera consultable sur le site internet suivant: <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetespubliques>.

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de Monsieur Julien PADET au 04 27 40 56 08, en charge du dossier à Saint-Etienne Métropole, Direction de l'assainissement et des rivières, 2 Avenue GRÜNER CS 80257, 42006 SAINT-ETIENNE CEDEX 1.

En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent arrêté.

Monsieur Alain Bonard, ingénieur environnementaliste retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Lyon.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête publique, selon les possibilités suivantes :

- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier à la mairie de Rive-de-Gier ;
- par courrier postal adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie Rive-de-Gier ;
- par voie électronique, sur le site internet <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetespubliques> ;
- par mail, en précisant le nom du commissaire enquêteur et dans objet de l'enquête publique « enquête publique unique – aménagement du Gier à Rive de Gier (zone Duralex), à l'adresse suivante : webmaster@saint-etienne-metropole.fr ;
- lors des permanences tenues en mairie de Rive-de-Gier par le commissaire enquêteur définies aux jours et horaires ci-dessous.

Lundi 15 février 2021 de 9h à 12h
Mardi 23 février 2021 de 14h à 17h
Vendredi 5 mars 2021 de 9h à 12h
Jedi 11 mars 2021 de 9h à 12h
Mercredi 17 mars 2021 de 14h à 17h

Pour être recevables, toutes les observations doivent être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit **avant le 17 mars 2021 à 17H00**. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire. Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Rive-de-Gier ou en préfecture.

La préfète de la Loire est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser les autorisations ci-dessus sollicitées.